



# Rythmes scolaires à Marseille : Répondre aux vraies urgences !

## Communiqué

Après des mois de tergiversations, l'actuel Maire de Marseille, Jean-Claude Gaudin est finalement revenu sur sa décision de ne pas appliquer la réforme des rythmes sur la commune de Marseille. Depuis le commencement de ses manoeuvres, la CGT-Educ'action n'a jamais été dupe de la motivation politicienne de celui qui, dans sa commune, sous-dote largement, humainement et financièrement, les écoles dont il a la responsabilité.

**Nous réaffirmons notre opposition à ce décret relatif aux rythmes scolaires qui aggravera les inégalités d'accès à une école de la République, gratuite et de qualité.** Aggravation qui risque d'être encore plus cruelle dans une municipalité qui affecte déjà trop peu d'agents territoriaux, multiplie les contrats précaires et abandonne les écoles délabrées de ses quartiers les plus populaires.

En affirmant qu'il privilégiera le soutien scolaire, le Maire de Marseille prétend le faire dans l'intérêt des enfants. En réalité, le contenu des Activités pédagogiques complémentaires (APC) importe peu tant ce projet de loi, mal ficelé, dépend trop exclusivement de la bonne volonté politique et des moyens budgétaires des collectivités locales.

**C'est d'ailleurs le cœur de notre désaccord avec ce décret : le transfert aux collectivités d'une part essentielle du temps de prise en charge scolaire des enfants.**

**Pour limiter la casse qu'elle promet, l'attitude d'un Maire lucide sur la réforme, consisterait à répondre à l'urgence de la situation marseillaise :** que des personnels formés, sur des emplois pérennes et en nombre suffisant soient affectés pour surveiller et animer les temps cantine et assurer un accueil de qualité aux enfants le matin et le soir.

Or, à Marseille, la surveillance du temps cantine est déjà problématique : 1 adulte pour 50 enfants en élémentaire et 1 pour 25 en maternelle... alors un PEDT de qualité !

Un Maire soucieux des élèves aurait déjà aussi, depuis bien longtemps, établi un plan de restauration et de construction d'écoles à Marseille, l'aménagement de l'espace étant sensiblement lié à l'aménagement du temps.

Un Maire soucieux de l'école gratuite aurait déjà inscrit dans ses priorités la scolarisation de tous les enfants de trois ans, celle-ci n'étant pas assurée à Marseille.

Il aurait également engagé les moyens nécessaires à une progression significative de celle des moins de trois ans.

*Marseille, le 23 janvier 2014*